

L'ANNA JOIE

Sous le patronage de l'ASBL ERNAGE ANIMATION

Mensuel No 155
novembre 1990

VIE FEMININE ERNAGE

Le goûter de l'Amitié aura lieu le jeudi 22 novembre 1990 à 13h30, salle "La Concorde".

Un concours dias sur le village sera présenté par Franz LABARRE.

Bienvenue à toutes.

N.V.

Chers amis 3 x 20

Voici les dates de nos réunions pour l'année 1991:

- 27 jan 91 - fêtes des rois
- 14 fév 91 - réunion mensuelle
- 14 mar 91 - réunion mensuelle
- 18 avr 91 - réunion mensuelle
- 16 mai 91 - réunion 13ème anniversaire
- 13 jun 91 - réunion mensuelle
- 29 jun 91 - voyage annuel
- 18 jul 91 - réunion mensuelle
- 08 aou 91 - goûter ASBL
- 12 sep 91 - réunion mensuelle
- 17 oct 91 - réunion mensuelle
- 14 nov 91 - réunion mensuelle
- 19 dec 91 - réunion mensuelle

Nous vous rappelons également le goûter du 20 décembre 1990,

où nous aurons le plaisir de vous offrir

les cougnous et
pralines traditionnels.

A bientôt.

Le Comité.

RAPPEL

Les anciennes pièces d'un franc en cupre-nickel, type 1948, cesseront d'avoir cours légal à partir du 1er septembre 1991.

Elles seront acceptées, jusqu'au 15 novembre 1991 inclus, par les percepteurs des postes, les receveurs des douanes et accises et de la TVA, de l'enregistrement et des domaines.

Les pièces retirées de la circulation pourront être échangées contre des monnaies coursables, jusqu'au 31 décembre 1991, aux guichets de la Banque Nationale de Belgique à Bruxelles et en province.

A partir du 1er janvier 1992, elles seront définitivement sans valeur.

Anne-Marie

Video Club Ernage Animation.

Une réunion du Video Club Ernage Animation se tiendra le vendredi 23 novembre.

Tous les amateurs de photos sont cordialement invités.

Pour tout renseignement adressez vous:

Franz LABARRE, rue C Dals, 37 Tél: 61.27.44

Depuis quelques années déjà le village des Isnes livre le coeur du village aux enfants. Cette manifestation connue sous 'Les Isnes aux enfants' acquiert ses lettres de noblesse. Cette année, les organisateurs avaient lancé une invitation aux écoles communales de l'entité de Gambloux. Ernage a répondu à cette invitation et nos enfants s'y sont battus comme des lions allant même jusqu'à enlever l'épreuve individuelle au tennis de table. Ernage a terminé 4ème sur 7. Bravo, les enfants.

L'Association des parents.

Nouvelles des écoles communales à Ernage.

La rentrée scolaire à Ernage s'est effectuée dans un climat assez incertain. La diminution de fréquentation dans les écoles communales de l'entité a eu pour conséquence certaines réaffectations d'enseignants et la suppression d'emplois temporaires dont celui de Mme Murielle Brichard. Il faut souligner cependant que notre population scolaire s'est elle maintenue.

L'Association des parents, soucieux de maintenir une continuité dans la qualité de l'enseignement qui est dispensé depuis

toujours à Ernage, a oeuvré auprès des pouvoirs communaux pour que le remplacement de Mme Brichard puisse déboucher sur une situation la moins perturbante possible pour les enfants. Mme Françoise Ledent a pris le relâve et elle est accueillie à bras ouverts par tous.

L'Association des parents.

NOUVELLES FAMILIALES.

NAISSANCES.

Emilie ADAM, fille de Stéphan et Nathalie FLASAT.
Thomas HARDY, fils de Philippe et Anne VANDENBYVANG.
Gaëtan SIMON, fils d'Edgard et Greta DE MAESSCHALCK.
Colin STORM, fils de Jean-Pierre et Maryse WAUTHIER.

MARIAGES.

Yannick THYS et Yvon MAMBURG.
Laurence GENARD et Rudy FONTAINE.

DECES.

Jeanne LEBRUN, épouse de Vital GENIESSE, 83 ans.
Marcelin DEPIERREUX, époux de Louisa VANDENBERGEN, 78 ans.
Firmin MASSON, époux de Lucienne THIBONNE, 75 ans.
Franz GREMEZ, époux de Georgette DEPIERREUX, 69 ans.

FEDERATION NAMUROISE DES MUTUALITES CHRETIENNES.

Société No 30 "LES OUVRIERS REUNIS A ERNAGE"

Permanence: Rue Omer Pierard, 124
----- Les 1er et 3ème mardis du mois

Scolarité, allocations familiales et mutualité

Pour que vos enfants de 16 ans et plus continuent à bénéficier des allocations familiales et du remboursement des soins de santé, soyez attentifs à ces formalités:

1. Votre Caisse d'Allocations familiales vous a adressé un questionnaire dont une partie doit être complétée par la direction de l'établissement scolaire fréquenté par vos enfants.

2. Des cette formalité accomplie et que vous aurez complété la partie qui vous est réservée, vous devez renvoyer ce document à la Caisse d'Allocations familiales.

3. Par la suite, la même caisse vous fera parvenir une attestation à remettre à votre mutualité après y avoir indiqué votre numéro de matricule.

Ces formalités accomplies, les droits des enfants concernés - allocations familiales et mutualité - seront prolongés à nouveau pour un an.

REMARQUE: si, dans le courant de l'année scolaire, un enfant abandonne ses études, vous devez en avertir votre délégué de mutuelle le plus tôt possible.

Avez-vous votre nouveau badge mutuelliste?

Normalement, vous devez être en possession de votre badge mutuelliste qui vous garantit le remboursement aux soins de santé jusqu'au 30 juin 1991.

Noubliez pas de le présenter lors de toute visite chez votre délégué ou lors des consultations ou hospitalisations en polyclinique ou clinique.

Peut-être n'êtes vous pas encore en possession de votre badge ?

Plusieurs causes peuvent en être la raison :

- Vous avez reçu un rappel et vous y avez donné suite.

Prenez patience, votre badge vous parviendra incessamment.

- Vous venez seulement de régulariser votre situation? Pour fin novembre, vous devriez avoir reçu votre badge.

- Vous n'avez pas donné suite au rappel reçu ? Sans plus attendre, contactez le service Assurabilité de la fédération (Tél. 24.48.24)

Eugène DEHOUX